

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 111

présenté par

M. Coquerel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« abrogeant la retraite à soixante-quatre ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose de renommer cette proposition de loi en accord avec l'aspiration majoritaire au sein du peuple français, mobilisé depuis des mois contre la retraite à 64 ans.

A coup de basses manœuvres, le gouvernement et la minorité présidentielle s'exercent à empêcher tout vote, par l'ensemble de la représentation nationale, sur la retraite à 64 ans. Si effacer des articles en commission leur est encore possible, ils ne pourront effacer l'opinion majoritaire : 71% des Français souhaitent que la proposition de loi du groupe LIOT visant à supprimer le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans soit débattue et mise au vote à l'Assemblée

nationale.

Ce faisant, la minorité présidentielle étiole, chaque jour davantage, le lien entre les citoyens et leurs représentants.

Les français ne veulent pas de la retraite à 64 ans. Les syndicats non plus. Les parlementaires des oppositions, de LIOT à la NUPES, se battent pour pouvoir se prononcer dessus et, enfin, la rejeter. Car, non seulement illégitime et infligée, cette réforme est injuste et injustifiée. Elle concentre les efforts sur les femmes et les plus précaires d'entre nous, qui sont déjà celles et ceux dont le droit à bénéficier d'une retraite digne est entravé. Elle refuse une réelle prise en compte de la pénibilité, détricotée par Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs. Elle ne règlera pas la situation des retraités en grande précarité, et majoritairement les femmes, qui vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Tout cela pour des économies de bout de chandelle, et dont la sincérité a été maintes fois bafouée : 0,1 point de PIB après 10 ans de réforme d'après l'OFCE.

En Macronie, la démocratie se confond avec un légalisme aux allures autoritaires, sans considération politique quant à la légitimité des oppositions, des lois ou des règlements, et dont les interprétations ne servent qu'à protéger un fragile pouvoir en place.

En Macronie, la démocratie s'apparente à un gouvernement sans le peuple, et contre le peuple.